



146575 - Elle sollicite les services d'une spécialiste chrétienne pour des soins corporels

question

Comment juger le fait d'aller voir une spécialiste des soins du corps? Elle fait tout ce dont on a besoin en termes de soins corporels mais elle est chrétienne. Je précise que je la fréquente depuis trois ans, à raison d'une fois par mois pour qu'elle s'occupe de mon corps. Je crains d'utiliser les services d'une autre car elle est d'une haute moralité. Après mon engagement à me conformer strictement aux enseignements de l'islam, je crains de continuer de la fréquenter avant de savoir ce qu'il en est. Je précise que je crains aussi d'aller voir une autre spécialiste, étant donné que la plupart de celles qui travaillent dans ce domaine sont des chrétiennes. Les spécialistes musulmanes que je connais ne jouissent pas d'une grande expérience. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Premièrement, il n'est pas permis à la femme d'autoriser à quelqu'un de regarder les parties intimes de son corps, que celui qui la regarde soit un homme ou une femme, musulmane ou mécréante. Cela ne se permet qu'entre époux et dans le cas exceptionnel où des soins médicaux le nécessitent. Voir les réponses données aux questions n° [5693](#) .

Cela dit, si les soins en question nécessitent la découverte des parties intimes du corps, l'intéressée doit se soigner elle-même et ne pas autoriser une autre personne de regarder lesdites parties, même s'il s'agit d'une femme musulmane, à plus forte raison une femme mécréante.

Deuxièmement, quand une femme a besoin de découvrir son sexe pour une fin thérapeutique, comme c'est le cas au moment de l'accouchement, elle doit faire appel aux services d'une femme



musulmane et éviter de permettre à un homme ou une femme non musulmane de la regarder, si on peut trouver des femmes musulmanes pour s'occuper d'elle.

Cheikh al-islam, Ibn Taymiya (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: «les propos **ou leurs femmes** visent à exclure les femmes polythéistes. Une femme polythéiste ne peut pas servir d'accoucheuse pour une femme musulmane. Elle ne doit pas entrer avec elle dans une salle de bain. Pourtant des femmes juives entraient chez Aïcha et chez d'autres . Elles voyaient le visage d'Aïcha et ses mains. Ce qui n'était pas le cas des hommes.

Les femmes issues de la communauté des non musulmans bénéficiant de la protection des musulmans peuvent voir la parure externe (beauté naturelle?) des femmes musulmanes, mais il ne leur est pas permis de regarder leur parure interne (toilette). Ce qui est à montrer ou à cacher à la femme (non musulmane) dépend de ce qu'il est permis (à la musulmane) de leur montrer. Voilà pourquoi Aïcha n'affichait sa parure interne que devant ses parents. Le mari a une particularité que les parents n'ont pas.» Madjmou al-Fatwa, 22/112.

Troisièmement, si on ne trouve pas une femme musulmane pour en soigner une autre ou répondre à un besoin qui nécessite la découverte des parties intimes du corps ou de la parure interne et si on hésite entre l'emploi d'une femme mécréante et un homme musulman, il vaut mieux employer la femme mécréante, car elle est moins susceptible de subir une tentation et parce qu'elle appartient au même sexe. Il est alors exclu que le regard ou le toucher soient motivés par la recherche du plaisir.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **la médecin chrétienne sûre a priorité sur un médecin musulman quand il s'agit de soigner une femme musulmane puisque la première est du même sexe, contrairement au médecin musulman.** Extrait des Fatwa d'Ibn Outhaymine, 12/218.

Quatrièmement, si les soins ne nécessitent pas la découverte des parties intimes ou de la parure interne, il est permis à la femme de solliciter les services d'une femme musulmane dans certains de ses besoins, notamment les soins corporels.



Lui est-il permis dans ce cas de solliciter les services d'une femme mécréante, comme c'est l'objet de la présente question?

La réponse dépend de ce qu'on retient des opinions divergentes émises à propos de la partie intime du corps que la musulmane doit cacher à une femme mécréante.. Cette partie est-elle la même que celle qu'elle doit cacher à l'homme ou celle qu'elle doit cacher à une femme musulmane? Certains ulémas ont choisi la deuxième option puisque le regard porté par une femme sur le corps d'une autre femme ne diffère pas en fonction de la religion de celle qui regarde, pourvu qu'elle soit digne de confiance en la matière.

On lit dans une fatwa de la commission permanente : **une femme musulmane doit-elle se voiler en présence d'une femme mécréante ou doit-elle se comporter comme elle le ferait avec une coreligionnaire?** Les ulémas ont émis deux avis sur la question. Selon l'avis le mieux argumenté, cela n'est pas nécessaire car on n'a pas rapporté que les femmes du Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) ni des autres compagnons qu'elles se voilaient quand elles rencontraient les femmes juives ou polythéistes. Si elles l'avaient fait , on nous l'aurait rapporté puisqu'on nous a rapporté des choses moins importantes.» Extrait de Fatwa de la Commission,17/287.

Cheikh Ibn Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit: **la partie intime du corps de la femme est comme la partie intime du corps de l'homme; l'interdiction de regarder dont elle est l'objet s'applique aussi bien aux membres de la famille qu'aux femmes étrangères, et aussi bien aux croyantes qu'aux mécréantes. Il n'y a aucune distinction.** Extrait de al-Bab al-maftouh,85/13.

Voir les réponses données aux questions n° [82994](#), [2198](#), et [6596](#) .

Cela étant, si vous avez besoin des services d'une femme chrétienne digne de confiance pour soigner votre corps, cela vous est permis, à moins que les soins portent sur le sexe. Toutefois, il vaut mieux solliciter l'assistance d'une musulmane en raison de la divergence de vues dont la question fait l'objet et de l'opposition d'un nombre important d'ulémas. En principe, une femme doit s'occuper de ses propres soins, si possible et éviter les excès dans ce domaine, connus chez les femmes oisives.



Allah le sait mieux.